



La mission principale de l'association Solis est d'élaborer et d'animer des démarches participatives, ayant pour objectif la production d'énergie photovoltaïque locale.

Energie citoyenne : une innovation pour l'avenir

Pourquoi un portage citoyen et local des projets de production photovoltaïque ?

Face à la crise, un moyen d'en sortir est de rechercher un mode de développement soutenable et écologique s'appuyant sur une société de participation et de partenariat.

Ainsi, les coopératives citoyennes de production d'électricité renouvelable d'origine solaire sont parfaitement adaptées à ce concept.

Elles permettent le passage de l'acceptabilité à l'appropriation des politiques de développement des ENR.

Lorsque la dynamique sera enclenchée, l'effet sera naturellement étendu à la sobriété, à l'efficacité énergétique, à la mobilité et à d'autres changements de comportements qui réduiront notre dépendance énergétique aux produits fossiles et fissiles. Le déficit commercial de la France en sera diminué d'autant.

Energie photovoltaïque : une mission d'intérêt général

Pourquoi développer de grandes centrales ?

De l'énergie pour nos territoires, Une énergie d'avenir incontournable : fiabilité des installations qui sont recyclables et non polluantes. *Vers un mix électrique 100% renouvelable en 2050* *, rapport de l'Ademe qui confirme l'importance du photovoltaïque pour notre région.

Un investissement rentable à long terme à la fois pour les collectivités et pour les retombées économique sur le territoire. Facile à mettre en œuvre, elle est adaptée pour l'autoconsommation au plus près des usagers.

L'Ademe a publié début 2015 ce guide : *Photovoltaïque et Collectivités territoriales, Guide pour une approche de proximité*** détaillant tous les avantages du photovoltaïque que ce soit en autoconsommation ou en partenariat avec une SCIC. Des opportunités à ne pas rater, le prix des modules est en baisse, les tarifs d'achats devraient prochainement être relevés et la Région Nord - Pas de Calais met en place un soutien financier à l'autoconsommation.

* http://www.asso-solis.fr/documents/201504_rapport_ADEME_elec_ENR.pdf

** <http://www.asso-solis.fr/documents/GuidePhotoVoltaireADEME.pdf>

L'association est l'outil adapté pour accompagner les collectivités qui veulent s'inscrire dans cette démarche

LES AVANTAGES DE L'ASSOCIATION SOLIS

L'association Solis accompagne le projet d'implantation de la centrale photovoltaïque et le partenariat entre la commune et une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) de production.

- L'investissement financier est **réduit de moitié pour la collectivité**. La participation citoyenne et les emprunts sont pris en charge par une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).
- A la différence d'une collectivité la SCIC peut inclure dans son cahier des charges des clauses favorisant les **entreprises locales et l'industrie PV européenne** et à court terme française.

A l'issue du contrat d'achat de 20 ans avec l'AOA-EDF, la collectivité devient propriétaire de la centrale et pourra disposer de l'électricité produite pendant encore au moins une dizaine d'années.

La réalisation d'une centrale avec l'association SOLIS permettra aussi de :

- **Valoriser** votre patrimoine
- **Impliquer** des utilisateurs et des citoyens dans un projet de production d'énergie renouvelable.
- Mettre en place des actions de sensibilisation relatives au développement durable avec la centrale photovoltaïque comme support.
- **Couvrir** une partie des besoins énergétiques de la collectivité.

L'association Solis

L'association SOLIS soutenue par le Conseil Régional et la Métropole Européenne de Lille, a été créée en 2011. Elle agit pour l'implication des citoyens dans le développement des énergies renouvelables dans notre région. Elle apporte ses compétences techniques, économiques et juridiques pour l'implantation et la gestion de centrales photovoltaïques sur des bâtiments publics et privés.



L'association SOLIS œuvre à la sensibilisation des usagers des bâtiments concernés aux problématiques environnementales et énergétiques des prochaines années.

Parallèlement, l'association SOLIS agit pour le maintien de l'activité économique au travers de la filière régionale des installateurs du photovoltaïque.

Sa première réalisation est une centrale de 28 kWc intégrée en brise-soleil à l'école Painlevé de Lille Sud pour la **SCIC SOLIS Métropole**.

Développement de coopérative solaire le symbole d'un partenariat vertueux entre une commune et ses habitants pour dynamiser un territoire.

La SCIC SOLIS Métropole

Société Coopérative d'intérêt Collectif, elle a été créée pour rassembler les fonds nécessaires à la construction de centrales photovoltaïques sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille. Elle exploite chaque centrale pendant 20 ans. Elle a un multi-sociétariat composé de citoyens investisseurs, de la finance solidaire, des collectivités locales, des associations et d'entreprises locales...

La valeur des parts sociales est de 50€.

Modalités de souscription :

- En entrant directement au capital avec un minimum de 2 parts.
- En adhérant à une association qui prendra des parts dans la coopérative
- En rejoignant un club CIGALES comme le club "Energies Nouvelles" et s'impliquer dans le développement de la coopérative.



Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif a la particularité dans sa gestion d'être considérée comme un organisme à but non lucratif.

Les souscripteurs auront un rendement brut annuel* estimé à 1,5% de leur parts sociales.

Chaque année, lors de l'assemblée générale, le taux du rendement des parts sera actualisé en fonction des performances de production de toutes les centrales gérées par la SCIC Solis Métropole.

* Conformément aux statuts des SCIC, 52% des bénéfices annuels sont mis en réserve impartageable et le rendement ne peut pas dépasser le taux moyen de rendement des obligations des entreprises privées (TMO).

Il n'est pas prévu de remboursement ni de rémunération des parts sociales pendant les premières années.

Ainsi les particuliers, associations, entreprises peuvent participer dès juin 2015 au financement du champ solaire sur l'Ecole d'Ercan à Erquinghem-Lys. D'autres projets vont bientôt voir le jour en métropole et dans le département du Nord.



Actions de l'association

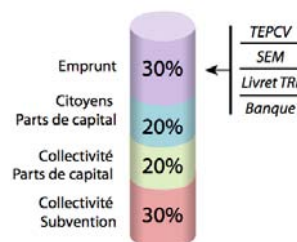
Le schéma général suivant présente les principales étapes jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation d'une centrale. L'association Solis vous guide et vous assiste avec des partenaires tout au long de cette démarche en fonction des attentes et des capacités de la commune selon les 3 modes de fonctionnement suivants :

- Solis prend en charge l'ensemble des étapes du projet
- La commune prend en charge l'ensemble des phases de développement du projet
- Une convention de coopération est établie déterminant l'implication de chaque partenaire : commune, association et SCIC

1 Étude de pré faisabilité, identification du potentiel photovoltaïque

- *Visite du site d'implantation.*
- *Récupération des dimensions des bâtiments sur plans fournis par le propriétaire.*
- *Etude des contraintes : voisinage, ombre, architecture particulière, usage...*
- Réunion de présentation du projet et des types de toitures mobilisables. Remise d'un rapport comprenant : la puissance en Wc, le productible estimé en kWh par an, le type d'intégration au bâti le plus approprié, une estimation de l'investissement.

Répartition du financement du projet (développement et réalisation) ----->

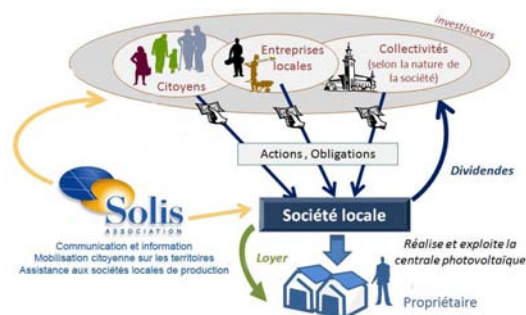


2 Esquisse de la maquette technique, juridique et économique du projet

- *Demandes de devis d'installation auprès des entreprises régionales partenaires.*
- Pré-étude en partenariat avec ErDF sur le coût du raccordement et de son impact sur le modèle économique.
- Réalisation des budgets prévisionnels d'exploitation et d'investissement.
- Définition du montant de subvention d'investissement nécessaire à l'équilibre du modèle économique de la SCIC.
- *Proposition de location sous forme de Convention d'Occupation Temporaire.*
- Pré-tour de table financier auprès des partenaires potentiels : Finances solidaires, Energie Partagée Investissement, banques et assurances, Crowdfunding.
- Validation des conditions de faisabilité technique, économique, juridique du projet d'investissement avec le propriétaire du bâtiment et signature d'une convention de partenariat.

3 Démarche de mobilisation citoyenne

- *Identification des acteurs locaux mobilisables sur le projet d'investissement collectif.*
- *Organisation d'un cycle de réunions d'information :*
 - Présentation des enjeux en matière d'énergie renouvelable,
 - Présentation du projet d'investissement collectif citoyen.
- Pré-mobilisation d'un groupe d'investisseurs citoyens.
- Sensibilisation aux économies d'énergie.



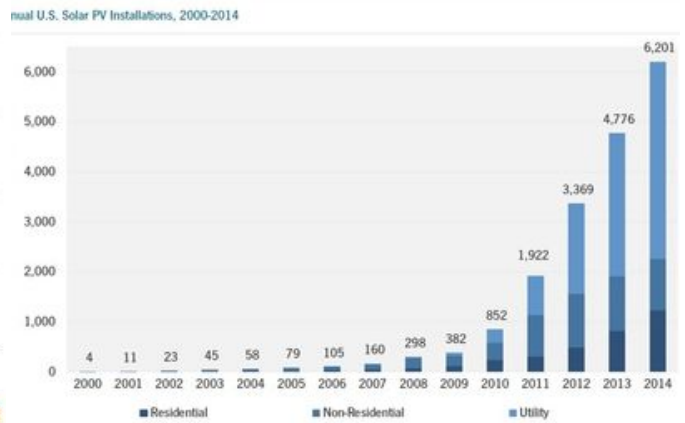
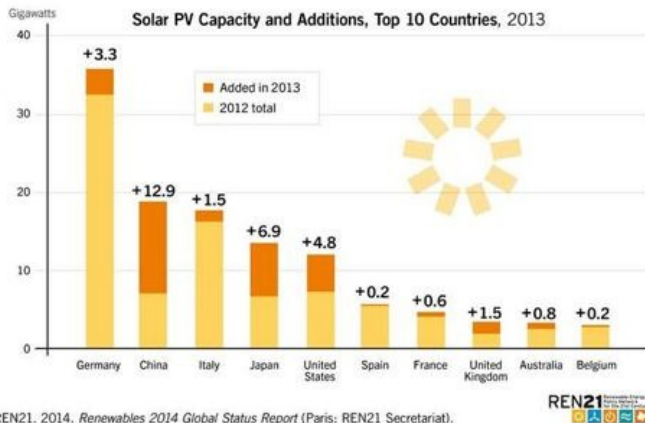
4 Installation de la centrale photovoltaïque

- *Sélection du poseur de la centrale.*
- Demande de contrat de raccordement à ErDF et contrat d'achat à l'Agence Obligation d'Achat - EdF.
- *Encadrement et suivi de chantier.*
- Choix des assurances et des banques.
- Gestion comptable.
- Suivi et maintenance annuelle.

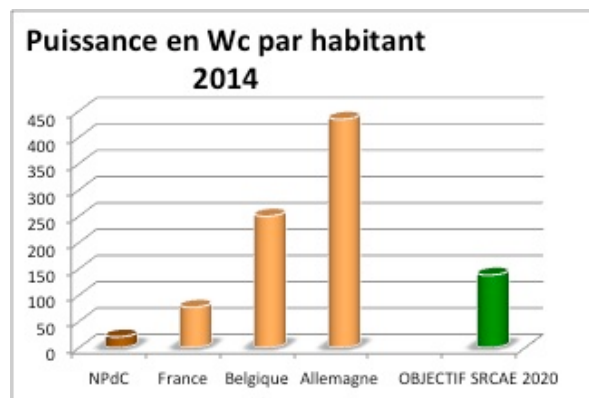
Situation du photovoltaïque

Panorama complet >>> http://www.photovoltaique.info/IMG/pdf/panorama_des_energies_reouvelables_2014.pdf

Les chiffres clés >>> <http://www.photovoltaique.info/Chiffres-cles.html>



REN21. 2014. *Renewables 2014 Global Status Report* (Paris: REN21 Secretariat).

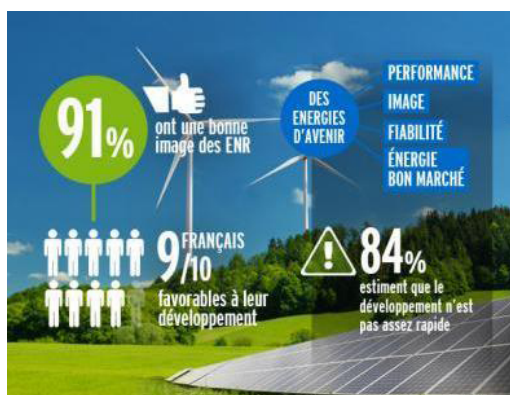


Pour qu'un territoire de 10 000 habitants respecte les objectifs du SRCAE, il faudrait installer 200kWc par an jusqu'en 2020. Ces chiffres sont à comparer à ceux des pays en pointe dans le domaine photovoltaïque qui varient de 300 à 600 kWc. En région Nord-Pas de Calais, nous étions à 10 kWc pour 10 000 habitants en 2014. La transition énergétique est irrémédiablement en marche, l'engouement pour la batterie domestique conçue par TESLA en est la preuve.

Comme le PIB, la puissance en Wc par habitant deviendra certainement une référence de la bonne santé économique, une chance pour les territoires précurseurs.

En 2025 le solaire PV pourrait ne coûter que 4,1 centimes/kWh en France

<http://www.transition-energetique.org/2015/03/en-2025-le-solaire-pv-pourrait-ne-couter-que-4-1-centimes-kwh-en-france.html>



Face à l'urgence environnementale, sociale, économique et démocratique, nous devons agir vite. Le soutien des collectivités pendant ces 5 à 10 prochaines années est crucial.